

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01136 Numéro SIREN : 482 440 567 Nom ou dénomination : HLD Environnement

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2020 sous le numéro de dépôt 3423



PASCAL BERNARD
LAURENT BLANCHET
JEAN-PIERRE GELOT
PHILIPPE GOICHON
GUILLAUME LABBE

Adecia
experts-comptables

Déposé au Greffe
le 09 MARS 2020
sous le N° 3423
RCS N° 05 B 1136

S.A.R.L. HLD ENVIRONNEMENT

Au capital de 1 000 400 €

36 rue Edouard Trabies
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

sur la transformation de la SARL HLD ENVIRONNEMENT en société par actions simplifiée

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
adecialaroche@adecia.fr

ANGERS CHALLANS CHOLET LA ROCHE-SUR-YON LUÇON NANTES NIORT

SARL ABGL au capital de 240 408 € - SARL de Commissaires aux comptes - Membre de la Compagnie
Régionale de Poitiers - RCS LA ROCHE-SUR-YON B 418 908 927 - TVA intracommunautaire FR 31 418 908 927

ETABLISSEMENT A DECISION www.adecia.fr





S.A.R.L. HLD ENVIRONNEMENT

Au capital social de 1 000 400 €

36 rue Edouard Travies

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

A l'associé unique de la société HLD ENVIRONNEMENT,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date 26 décembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La société a pour objet la propriété, la prise de participation directe ou indirecte et l'acquisition par tous moyen, notamment par voie d'achat, souscription, apport, fusion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, la gestion administrative et financière de ces titres ou droits sociaux dans toutes entreprises avec ou sans personnalité morale ; la prestation de tous autres services communs et l'activité de gestion dans son ensemble telle que la location de matériel et consultation en entreprises, ainsi que toutes autres activités similaires ou connexes. Et généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se

BS



rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Nos travaux ont porté sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Au 31 décembre 2019, l'actif de la société s'élève à 2 231 K€ et se décompose principalement de la sorte :
 - De titres de participation dans les sociétés civiles immobilières IMMOFI49, IMMOFI51 et LE 13, pour une valeur nette de 451 K€ ;
 - D'une créance auprès de la SCI LE 13 pour un montant de 427 K€ ;Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'indice de perte de valeur de ces actifs.
- De disponibilités de 1 220 K€ représentant 55% du total du bilan.
- Au 31 décembre 2019, le passif de la société se décompose principalement de la sorte :
 - Conformément aux statuts, le capital social de la société s'élève à 1 000 K€ et est entièrement libéré. Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'élevaient à 2 048 K€. Ils représentaient ainsi 92% du total du bilan ;
 - Les comptes annuels de la société, arrêtés au 31 décembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un résultat net bénéficiaire de 487 K€ ;
 - En date du 31 décembre 2019, la société constate un endettement de 127 K€.
 - Les dettes courantes s'élèvent à 44 K€ ;
 - Les autres éléments du passif n'appellent pas de remarques particulières. Il n'a été fait état d'aucun litige ou autre passif qui nécessiterait la constitution d'une éventuelle provision.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître un chiffre d'affaires de 149 K€ en hausse de 26% par rapport à celui de l'exercice clos au 30 septembre 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à 324 K€, provenant de la cession des titres de participation des sociétés LEAUTE PAYSAGE et ATOUT JARDIN SERVICES.

AB

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

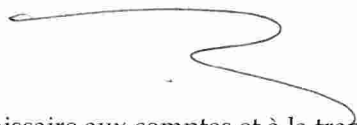
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à La Roche-sur-Yon,

le 5 mars 2020

P/ la SARL ADECIA AUDIT

Basile BRÉZAUDY



Commissaire aux comptes et à la transformation

Annexe : Nomination du commissaire à la transformation

